

Le Maire de BREUILLET,

Vu la délibération 2020 I 31 du Conseil municipal en date du 30 juin 2020, accordant la délégation permanente du Conseil municipal à Mme Le Maire pour la durée de son mandat en vertu des articles L.2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant la volonté de la Ville de Breuillet de renforcer les équipements et la sécurité de la police municipale,

Considérant la volonté de la Ville de Breuillet de garantir un environnement serein et sécurisé pour la population en renforçant les dispositifs de sécurité pour les équipements et évènements publics,

Considérant l'opportunité pour la Ville de Breuillet de bénéficier d'une subvention de la Région Ile-de-France dans le cadre du « Bouclier de sécurité »,

Considérant le plan de financement prévisionnel pour le renforcement et l'amélioration des équipements de la police municipale et de la sécurisation des équipements publics :

Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics	
Dépenses (€ HT)	Recettes (€ HT)
Acquisition EPI et matériels divers :	
<ul style="list-style-type: none"> - 1 gilet pare-balles : 499 € - 30 barrières Galva : 1 710 € - Flocage du véhicule : 850 € - Matériel de signalisation : <ul style="list-style-type: none"> * Triangle 700 - Leds bleus PM : 1 555 € - 2 lampes système MOLLE / CLIP : 55,58 € - 1 lampe clip système MOLLE : 8,62 € - Equipements de capture à chiens : 567,59 € - 4 radios de communication : 997,60 € - 2 caméras piéton : 1 120 € - 4 cônes de signalisations télescopiques à led : 231 € - Réalisation des travaux sur la borne escamotable - Plaine des Sports : 2 700 € 	Subvention Régionale (30 %) : 3 088,32 € Ville de Breuillet : 7206,07 €
Montant total : 10 294,39 €	

DECIDE

D'ADOPTER le plan de financement présenté ci-dessus.

DIT que la dépense est inscrite au budget.

DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mis en ligne le 18/12/2025 à 10h23

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2025

Application agréée E-legalite.com

Ampliation de la décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de Palaiseau
- La Police municipale de Breuillet

Fait à Breuillet, le 12 décembre 2025

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR